PrÉsidence

de la Paris, le 24 mai 2016

République

NOTE

 à Monsieur le Président de la République

 ----

s/c de Monsieur le Secrétaire General

***Objet****:* ***actualisation sondages loi travail***

Plusieurs sondages ont retesté ces derniers jours les opinions sur la loi travail.

* **L’opposition à la loi, prise dans son ensemble, reste forte et globalement stable**. 72% pensent qu’elle va dans le mauvais sens, **sans clivage droite-gauche particulièrement notable** (70% d’opposition à droite, 75% à gauche) **mais avec un clivage très prononcé au sein même de la gauche** : 90% de la gauche radicale s’y oppose contre seulement 56% des sympathisants PS.
* Mais au-delà de ces jugements binaires, les opinions sont plus complexes : ainsi **lorsqu’il est demandé aux 72% des Français qui portent un jugement défavorable sur la loi s’ils pensent qu’elle est malgré tout nécessaire dans le contexte économique, 4 sur 10 répondent oui**.

Dont **la moitié des sympathisants PS rétifs à la loi**, la moitié des sympathisants de droite, et même **un tiers des sympathisants de la gauche radicale**. Seuls les sympathisants FN sont plus cohérents : les trois quart de ceux qui la rejettent estiment qu’elle n’est pas nécessaire.

Signe que **c’est bien moins la disponibilité à la réforme en tant que telle qui est entamée** (il reste une conscience importante, même parmi les opposants, qu’il faut « faire quelque chose ») **que cette loi qui n’est pas comprise**.

* **Le fond de la loi reste d’ailleurs très mal connu** : lorsque l’on demande à ces 3/4 de Français opposés à la loi quelles sont les mesures concrètes qui leur déplaisent, **près de la moitié ne sont pas capables de citer une seule mesure**.

La majorité des réponses portent sur **le récit qui entoure la loi** : ce serait une loi « pour les patrons », « contre les salariés », qui « revient sur des acquis », … L’opinion n’est jamais sortie du sentiment de confusion exprimé dès la présentation de la loi concernant tant les objectifs poursuivis que les dispositions proposées. Le sens reste très trouble, ce qui en l’absence de confiance provoque le rejet.

Quant à **ceux qui citent des mesures, ils n’ont pas bougé des deux points de cristallisation** qui s’étaient constitués très tôt :

* **la facilitation des licenciements**, qui reste le premier point d’objection (nous n’avons pas réussi à faire passer le message qu’il n’y a pas de *nouvelles* conditions de licenciement prévues dans un cadre général, qu’il s’agit d’une *stabilisation* du cadre juridique actuel).
* **la rémunération des heures supplémentaires**, comprise le plus souvent comme diminuée d’office.

**Aucun autre motif n’apparaît réellement**. Et notamment pas l’inversion de la hiérarchie des normes, malgré l’attention médiatique sur ce point depuis deux semaines.

* **Ce qui explique également pourquoi, testées séparément, beaucoup des mesures contenues dans la loi continuent d’être approuvées** : les trois-quarts des Français restent ainsi favorables à la possibilité de négocier le temps de travail par des accords d’entreprise ; les deux-tiers à la possibilité d´augmenter le temps de travail de ses salariés en cas de suractivité temporaire ; 80% à la possibilité d´organiser des referendums internes pour valider un accord en cas de blocage avec les syndicats ; …

Il n’y a, logiquement, que la révision des conditions de licenciement qui reçoit un accueil beaucoup plus mitigé : 48% s’y disent « plutôt favorables » contre 51% « plutôt opposés » ; avec une opposition plus nette des actifs (56%), des CSP- (64%) et de la gauche (63%).

* Enfin, **la notoriété du CPA reste toujours extrêmement faible**: seuls **9% des Français savent de quoi il s’agit**, et **un quart seulement en a « entendu parler »** (sans voir précisément de quoi il s’agit).

 Adrien ABECASSIS